



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023\_002

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT  
DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION RADIO BANQUISE FM**

Considérant qu'au titre de sa compétence en matière d'aménagement et de développement culturel et particulièrement du volet relatif au soutien technique et financier à l'organisation de manifestations d'audience nationale menées sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé de s'engager dans le dispositif national « les Nuits de la lecture » du 19 au 23 janvier 2023,

Considérant que dans ce cadre, les bibliothèques du territoire ont été contactées et celles de Auchy-les-Mines, Barlin, Béthune, Bruay-La-Buissière, Gonnehem, Houdain, Labourse, Lapugnoy, Lillers, et Verquigneul ont souhaité prendre part à la manifestation des Nuits de la lecture et accueillir des animations proposées par l'agglomération,

Considérant qu'à cette occasion, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers radio,

Considérant que l'association *Radio Banquise FM* a toutes les qualités artistiques requises pour animer ces ateliers,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Radio Banquise FM située à Isbergues (62330), 18 rue Jean Macé, pour des ateliers radio, les 11 et 18 janvier 2023 à Auchy les Mines et les 10, 12 et 17 janvier 2023 à Labourse dans des bibliothèques du territoire et ce pour un montant total de 600 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Radio Banquise FM située à Isbergues (62330), 18 rue Jean Macé, pour des ateliers radio, les 11 et 18 janvier 2023 à la bibliothèque d'Auchy les Mines et les 10, 12 et 17 janvier 2023 dans celle de Labourse, pour un montant total de 600 € nets de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **10 JAN. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **10 JAN. 2023**

Et de la publication le : **10 JAN. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**